

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'Administration**

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2021

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, LE VINGT ET UN SEPTEMBRE,

à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 15 septembre 2021, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Christophe BÉCHU, Maire, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Alima TAHIRI, Anne-Marie POTOT, Céline VÉRON, Benoit AKKAOUI, Nicole BERNARDIN, William GALLEY, Emmanuel LEFÉBURE, Marie-Claire LUCAS, Angelo TOCCO.

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Richard YVON, Claudette DAGUIN, Augustine YECKE, Sophie FOUCHER-MAILLARD, Véronique CHAUVÉAU, Antoine MASSON.

OBJET : Finances - Suivi des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) sur la gestion du CCAS.

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du 23 septembre 2020 du Conseil d'Administration du CCAS d'Angers, le rapport de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) portant sur la gestion de l'établissement public concernant les exercices 2013 et suivants, a été présenté aux Administrateurs.

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant organisation territoriale de la République (NOTRe) a renforcé le suivi des observations des Chambres Régionales des Comptes par les entités contrôlées qui doivent, dorénavant, présenter à l'assemblée délibérante, l'année suivant la présentation du rapport d'observations, un suivi sur les actions entreprises.

Dans sa réponse au rapport d'observations définitives de la CRC, le CCAS avait partagé un certain nombre de constats faits par la juridiction et notamment sa volonté de tirer profit des préconisations faites, pour améliorer le service public rendu aux Angevins et l'efficacité des actions.

Bien que les services aient été fortement impactés dans leur fonctionnement par la crise sanitaire et la cyberattaque, l'année qui s'est écoulée a été mise à profit pour répondre aux préconisations formulées par la CRC. La présente délibération détaille les actions menées. Un tableau est également annexé afin de visualiser plus aisément la mise en œuvre des recommandations de la Chambre.

1) Sur l'activité du Centre Communal d'Action Sociale

La Chambre témoigne dans son rapport d'un portrait sociodémographique de l'agglomération angevine dressé par l'INSEE qui met en avant une qualité de vie préservée. Elle reconnaît également une spécificité communale, liée à la présence d'une majorité de la population en quartiers prioritaires où se concentre le parc locatif social de l'agglomération. Ce constat implique une action, en faveur et aux côtés des Angevins les plus vulnérables, de plus en plus personnalisée pour répondre aux besoins spécifiques et accrus de la population.

La Chambre relève que le CCAS offre une large gamme de prestations. Il l'invite, toutefois, à s'interroger sur la tendance à la baisse de son activité, mais aussi à veiller à l'élaboration et la mise à jour de la documentation réglementaire nécessaire au pilotage des services médico-sociaux et au respect des droits des usagers.

En conséquence, le CCAS a initié un certain nombre de mesures visant à mieux déterminer les besoins des Angevins, évaluer son action, pour définir et ajuster les projets à mener sur le territoire. Parmi celles-ci figurent l'évaluation du Comptoir Citoyen ainsi que les évaluations externes du CLIC, des résidences autonomie et des EHPAD. Le CCAS a également lancé son Analyse des Besoins Sociaux (ABS) à l'occasion de laquelle sera élaboré un outil de veille sociale et de suivi de son action.

Par ailleurs, le CCAS participe, à l'échelle communale, à la conception et la mise en œuvre de plans inscrits dans les grandes priorités du mandat, comme le plan de lutte contre l'isolement. La relecture des dispositifs et des aides sociales se poursuit également. C'est dans ce cadre, qu'un nouveau dispositif d'aide à la complémentaire santé est proposé aux Angevins et qu'un appel à projets « pour une alimentation saine et durable accessible aux Angevins en situation de précarité » a été lancé.

Enfin, le CCAS met à jour progressivement la documentation réglementaire applicable aux services médico-sociaux, en prenant appui sur les bonnes pratiques préconisées par la Haute Autorité de la Santé (HAS).

2) Sur la situation financière du Centre Communal d'Action Sociale

La Chambre formule globalement une évolution favorable depuis son précédent rapport, ainsi qu'une gestion financière saine, avec des efforts en matière de maîtrise des dépenses depuis 2012, s'agissant du budget principal et des budgets annexes des résidences autonomie.

Elle a toutefois relevé des perspectives préoccupantes pour les budgets annexes des EHPAD. En effet, cette activité est en tension. Les EHPAD doivent faire face à des carences en personnel soignant, accueillir des personnes de plus en plus âgées avec une dépendance physique et psychique accrue et trouver un équilibre financier avec des produits d'exploitation, dépendant des décisions des autorités de tarification (ARS et Département), qui ne couvrent pas les charges. La Chambre souligne aussi une perspective d'investissements importants à engager à court terme et une gestion multisite qui limite les coûts d'action.

Par ailleurs, tout en relevant que le CCAS ne dispose pas d'outils toujours adaptés à la gestion des activités médico-sociales et qu'il doit prendre en compte des sources de droit multiples et complexes, la Chambre appelle à une simplification de l'architecture budgétaire et à plus de transparence dans la présentation des documents budgétaires et des contrats concernant la Ville et le bailleur social Angers Loire Habitat.

Sans attendre la fin du contrôle de la Chambre, le CCAS a procédé aux ajustements des pratiques, s'écartant des dispositions réglementaires applicables en matière budgétaire et notamment celles visant à une meilleure documentation des décisions budgétaires et qualité des comptes.

Il a aussi conduit fin 2020 un premier bilan de l'expérimentation de la nouvelle organisation des EHPAD et a lancé l'évaluation externe des structures.

Pour mémoire, la mutualisation des approvisionnements et le projet de regroupement des cuisines des deux opérateurs communaux (CCAS, Papillotes et Cie) ont été abandonnés à l'issue du moratoire dédié à un réexamen de la situation qui s'écartait du cadre juridique propre aux sociétés publiques locales (SPL) et à la commande publique.

Enfin, le CCAS dispose, en propriété ou en gestion, d'un patrimoine affecté à des utilisations variées. Constitué au fil des ans et des besoins, la Chambre invite le CCAS, dans un contexte budgétaire contraint, à une meilleure rationalisation et adaptation de ses équipements. La rénovation de la résidence Bellefontaine tout récemment achevée, le lancement de l'étude programmatique pour la construction d'une nouvelle résidence sur le quartier de Belle-Beille en remplacement de celle existante et l'étude de la déclassification de la résidence Robert-Robin participent à cet objectif.

3) Sur la gestion des ressources humaines du Centre Communal d'Action Sociale

Les ressources humaines font, pour l'essentiel, l'objet d'une gestion en commun avec la commune et la communauté urbaine d'Angers. La Chambre relève que le CCAS dispose ainsi de l'expertise d'une collectivité importante. En revanche, les outils de gestion sont insuffisamment adaptés aux spécificités de son activité, ce qui aboutit à un cadre de gestion approximatif et à un certain nombre d'irrégularités.

L'amélioration de la gestion des ressources humaines engagée en parallèle du contrôle de la CRC a été poursuivie, à la fois, pour structurer l'organisation et les outils, pour améliorer le respect de la réglementation, pour piloter et contrôler l'évolution de la masse salariale et pour poursuivre son engagement en termes d'amélioration de la qualité de vie au travail, corollaire indispensable à l'efficacité des actions en faveur des Angevins.

Parmi les actions conduites figurent la mise en place des lignes directrices de gestion (LDG) qui formalisent la politique RH et la régularisation de la durée annuelle du temps de travail à 1 607 heures, avec une application effective au 1^{er} janvier 2022.

Enfin, pour limiter le recours à des agents contractuels rémunérés à l'heure, le CCAS a intégré des effectifs dans la nouvelle organisation des EHPAD dédiés aux remplacements. Il recourt à l'intérim et étudie la faisabilité de mettre en place une astreinte dépendance pour les résidences.

Le Conseil d'Administration prend acte des actions correctrices engagées et/ou réalisées par le CCAS pour répondre au rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes des Pays de la Loire, portant sur la gestion de l'établissement public concernant les exercices 2013 et suivants.

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée



Annexe : état des lieux quant à la mise en oeuvre des actions correctives

Recommandations de la CRC	Etat des réalisations	Actions correctives
<p>Mettre en oeuvre les bonnes pratiques préconisées par la Haute Autorité de la Santé (HAS) quant à l'élaboration des différents documents réglementaires nécessaires au pilotage des services médico-sociaux et au respect des droits des hébergés</p> <p>Adopter un document directeur en matière de gestion immobilière, exposant les enjeux induits par le renouvellement et le désamiantage du parc de résidences gérontologiques, ainsi que le modèle économique convenu avec les différentes parties prenantes</p> <p>Actualiser l'estimation des besoins en personnel et individualiser par budget les décisions du conseil d'administration relatives à la gestion des ressources humaines</p>	En cours	Evaluation externe du CLIC, des résidences autonomie et des EHPAD
	En voie de finalisation	Evaluation du Comptoir Citoyen
	En cours	Réalisation de l'analyse des besoins sociaux et mise en place d'un outil de veille sociale
	En cours	Bilan du projet de service du PASS
	Réalisé	Révision de l'aide à la complémentaire santé
	En voie de finalisation	Bilan de l'aide à la restauration scolaire
	En voie de finalisation	Appel à projet "Pour une alimentation saine et durable accessible aux Angevins en situation de précarité"
	En cours	Formalisation du projet d'hébergement temporaire
	A lancer	Révision du contrat de séjour des résidences
	En cours	Mise à jour du livret d'accueil des services remis à chaque usager
	En voie de finalisation	Formalisation d'un projet de soins
	En cours de déploiement	Mise en place de bornes d'affichage dynamique d'informations dans les résidences et services d'accueil
	A lancer	Réalisation d'un audit par un prestataire externe piloté par la direction des bâtiments mutualisée
	En cours	Etude programmatique et son modèle économique pour la construction d'une nouvelle résidence autonomie sur le quartier de Belle-Beille
	En voie de finalisation	Etude externe sur la déclassification de la résidence Robert-Robin
Réalisé	Rénovation de la résidence autonomie Bellefontaine	
Réalisé	Définition et mise en oeuvre des lignes directrices de gestion (LDG)	
En cours	Lancement de la démarche de mise aux normes pour respecter les 1607 heures de travail annuel au sein des services de la Ville d'Angers, du CCAS et ALM à compter du 1er janvier 2022	
Réalisé	Mise à jour du tableau des emplois du SSAD pour transformer/supprimer les postes à temps non complet non utiles	
Réalisé	Ajustement du bilan social pour améliorer l'information des instances collectives	
Réalisé	Etablissement d'un tableau des emplois par budget et mise à jour des tableaux des effectifs et des affectations	

<p>Régulariser la situation des agents à temps non complet et des personnels rémunérés à l'heure</p> <p>Se rapprocher des autorités de tarification pour convenir d'un regroupement des opérations propres aux résidences autonomie au sein d'un unique budget annexe</p> <p>Se conformer aux modalités réglementaires de présentation et de communication des décisions budgétaires et des comptes annuels, exposées dans les arrêtés ministériels rappelés par la Chambre</p> <p>Valoriser au bilan les actifs et dettes résultant des engagements contractés avec Angers Loire Habitat au titre de la mise à disposition des établissements d'hébergement</p> <p>Améliorer la connaissance des coûts des activités médico-sociales en valorisant, notamment les dépenses mutualisées laissées à la charge du budget communal et non refacturées aux budgets annexes</p>	<p>En voie de finalisation</p> <p>Réalisé</p> <p>Réalisé</p> <p>A lancer</p> <p>A lancer</p> <p>En cours</p> <p>Réalisé</p> <p>Réalisé</p> <p>En cours</p> <p>Réalisé</p> <p>A lancer</p> <p>En cours</p> <p>Réalisé</p> <p>Réalisé</p>	<p>Etude sur la mensualisation des aides à domicile pour réduire le recours aux contrats horaires</p> <p>Intégration dans l'organisation des EHPAD d'effectifs pour la réalisation des remplacements</p> <p>Recours à l'interim pour les remplacements d'urgence</p> <p>Etude de faisabilité sur la mise en place d'une astreinte dépendance</p> <p>Etude de l'observation lors du renouvellement des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM)</p>
<p>Sollicitation de l'éditeur du logiciel financier pour intégrer systématiquement les évolutions des prescriptions réglementaires applicables aux CCAS (5 CCAS associés à la démarche)</p> <p>Utilisation des maquettes réglementaires pour toutes les étapes budgétaires (Budget Principal, Décision Modificative de Crédits, Compte Administratif)</p> <p>Intégration de l'ensemble des annexes budgétaires dans les décisions budgétaires</p> <p>Diffusion des décisions budgétaires sur le site internet de la Ville</p> <p>Nouvelle présentation du débat d'orientation budgétaire permettant de mieux appréhender la stratégie de l'établissement et les conditions d'équilibre des différentes composantes</p>	<p>En cours</p> <p>Réalisé</p> <p>Réalisé</p> <p>En cours</p> <p>Réalisé</p> <p>A lancer</p>	<p>Sollicitation de l'éditeur du logiciel financier pour intégrer systématiquement les évolutions des prescriptions réglementaires applicables aux CCAS (5 CCAS associés à la démarche)</p> <p>Utilisation des maquettes réglementaires pour toutes les étapes budgétaires (Budget Principal, Décision Modificative de Crédits, Compte Administratif)</p> <p>Intégration de l'ensemble des annexes budgétaires dans les décisions budgétaires</p> <p>Diffusion des décisions budgétaires sur le site internet de la Ville</p> <p>Nouvelle présentation du débat d'orientation budgétaire permettant de mieux appréhender la stratégie de l'établissement et les conditions d'équilibre des différentes composantes</p> <p>Etude d'impact financier</p>
<p>Renouvellement de la convention de mutualisation Ville/ALM/CCAS</p> <p>Facturation par la Ville et ALM au CCAS de la totalité des frais liés à la convention de mutualisation Ville/CCAS/ALM</p> <p>Ajustement et organisation du suivi des provisions</p> <p>Ajustement des seuils de rattachement pour prendre en compte uniquement les opérations significatives</p>	<p>En cours</p> <p>Réalisé</p> <p>Réalisé</p> <p>Réalisé</p>	<p>Renouvellement de la convention de mutualisation Ville/ALM/CCAS</p> <p>Facturation par la Ville et ALM au CCAS de la totalité des frais liés à la convention de mutualisation Ville/CCAS/ALM</p> <p>Ajustement et organisation du suivi des provisions</p> <p>Ajustement des seuils de rattachement pour prendre en compte uniquement les opérations significatives</p>